Informations

- Cimetière
- Nouvelle construction
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dene correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UEr : Zone urbaine correspondant au site du Kes West à Bours à vocations de loisirs
- UH : Zone urbaine dédiée à l'équipement
- 1AUEr : Zone à urbaniser qui correspond à l'aménagement commercial et de loisirs des abords du Kes West
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Eléments à protéger

- Périmètre de protection de 500m autour du Monument Historique
- Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine naturel à protéger au tire de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaires végétalisés
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Elément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Risques

- Zone inondée constatée

Liste des emplacements réservés

NUMÉRO	VOCATION	COMMUNE	SURFACE (M²)
1	EXTENSION DU CIMETIÈRE	BOURS	808,92
2	CRÉATION D'UN PARKING	BOURS	384,07

Eléments de patrimoine à protéger

NUMÉRO	TYPE	COMMUNE
01	ORATOIRE	BOURS
02	ORATOIRE	BOURS
03	DONJON DE BOURS	BOURS
04	ÉGLISE	BOURS
05	ORATOIRE	BOURS
06	CALVAIRE	BOURS
07	ORATOIRE	BOURS
08	MONUMENT AUX MORTS	BOURS
09	VIERGE	BOURS
10	ORATOIRE	BOURS
11	CHÂTEAU ANTIGNEUL	BOURS
12	FERME REMARQUABLE	BOURS
13	CHARTIL	BOURS
14	CHAPELLE	BOURS
15	CHAPELLE	BOURS
16	GROTTE	BOURS
17	CHAPELLE	BOURS

La commune est concernée par la PPRi de la Clarence. Le document est consultable en annexe du PLUi.

Echelle : 1/5000

Echelle : 1/7500

UrbYcom
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03.62.07.80.00
Mail : contact@urbycom.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du **Pernois**

Plan de zonage

Bours

Date d'arrêt de projet	25 octobre 2023
Date d'approbation	26 février 2025